NORD

L'exposition agricole de Phalempin inaugurée par M. Chéron

M. Chéron, ministre de l'Agriculture, inaugure samedi l'exposition mécanique agricole de Phalempin.

Arrivé en gare de Phalempin à 11 h. 15, par le rapide de Paris, le ministre, accompagné de M. Loucheur, député, fut reçu sur le quai par MM. Nendin, préfet du Nord; Camoin, secrétaire général de la Reconstitution; Monsarrat, directeur des services vétérinaires; Henri Delcroix, maire de Phalempin; Macarez, des Retours, députés; A. Potié, sénateur; Tandart, directeur de l'Ecole de Wagnonville; Buche, du Service agricole; Guilbeut et Cartier, conseillers généraux; Vandervinck, commissaire général, etc., etc....

La musique divisionnaire, au passage du ministre, joua la « Marseillaise ».

A la sortie de la gare, M. Chéron visita tout d'abord une usine des environs, puis le cortège se rendit à la mairie où eut lieu une chaleureuse réception.

Au banquet qui eut lieu à 15 h., le ministre de l'Agriculture a exalté la production agricole qui, seule, peut rétablir la situation économique et financière et abaisser progressivement le coût de la vie.

Quelques chiffres, a-t-il dit, suffisent pour mesurer l'effort admirable du cultivateur français depuis la guerre.

Pour se nourrir la France avait dû importer 15 millions et demi de quintaux de froment en 1913, 22 millions et demi en 1920. Elle a importé 11 millions 140.000 quintaux en 1921. Le chiffre s'est abaissé à 504.000 quintaux pendant les quatre premiers mois de 1922.

Ainsi notre pays arrive peu à peu à se suffire à lui-même. Si nous outillons l'agriculture, si nous la dotons de tous les procédés de la science moderne, si nous obtenons que les engrais dont nous disposons soient donnés par préférence au sol français, nous accroîtrons ses rendements dans des proportions considérables.

Le consommateur profitera de cet avantage et la France pourra devenir exportatrice pour tout ce qui excède ses besoins.

Le jour où notre nation aura produit 100 millions de quintaux de blé, elle aura remporté une grande victoire économique. A nous de savoir la préparer.

A l'issue du banquet eut lieu l'inauguration.

Un violent incendie détruit l'église St-Jean-Baptiste à Dunkerque

L'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste a été détruite hier après-midi en moins d'une heure par un incendie.

L'alerte fu donnée vers 17 h. Le feu s'était déclaré dans les combles au-dessus du chœur et rapidement communiqué à toute la toiture qui formait bientôt un immense brasier.

Quand les pompiers arrivèrent, il était déjà impossible de pénétrer dans la grande nef, encombrée d'un enchevêtrement de poutres qui continuaient de se calciner, en dégageant une chaleur intolérable. Les flammes ne tardèrent pas à gagner le clocher. A 18 h., les deux cloches s'effondraient dans le brasier.

Un service d'ordre fut organisé pour maintenir la foule à distance de la haute façade dont on redoutait l'effondrement.

A 18 h. 30, la grande nef, la tribune et les grandes orgues étaient complètement détruites. Les efforts des pompiers réussirent à préserver toutefois les cloîtres, la chapelle Sainte-Philomène et la sacristie.

LA CAUSE DU SINISTRE

La cause du sinistre reste inconnue. Des ouvriers plombiers étaient occupés à réparer la toiture, mais l'incendie s'étant déclaré à l'autre extrémité, on ne croit pas qu'il y ait eu quelque imprudence de leur part.

LES DEGATS

La partie essentielle de l'église Saint-Jean-Baptiste, ancienne chapelle des Récollets, construite en 1778, consistait en une vaste nef longue de 49 mètres, large de 11 mètres et haute de 21 mètres. C'est cette nef qui est complètement détruite. Elle abritait des œuvres d'art d'une valeur inestimable qui ont péri dans l'incendie, entre autres six grandes toiles de l'Ecole flamande, provenant de l'abbaye de Saint-Winoc. Par contre, le Christ couronné d'épines de Van Dyck a pu être sauvé.

Des dispositions ont été prises pour assurer le service religieux dans la paroisse.

La fabrication de la bière de ménage par les particuliers

M. Potié, sénateur, vient de recevoir du directeur général des contributions indirectes la lettre suivante relative à la réglementation de la bière par les particuliers :

Vous avez bien voulu signaler à mon attention la publication récente, par la presse de la région du Nord, de différents articles relatifs à la fabrication de la bière par les particuliers.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon administration est restée étrangère à ces informations et, comme elles contiennent certaines inexactitudes, il me paraît utile de préciser la réglementation applicable en l'espèce :

L'article 2 de la loi du 30 mai 1889 fixe les conditions auxquelles les particuliers peuvent brasser pour leur propre consommation. Lorsqu'ils mettent en œuvre des produits d'achat, ils sont assujettis au paiement de la même taxe et aux mêmes obligations que les brasseurs de profession. Toutefois, ils sont dispensés de l'apposition d'une enseigne et, s'ils n'emploient que des chaudières d'une capacité inférieure à huit hectolitres, ils peuvent ne pas les fixer à demeure; ils ont, en outre, exonérés du paiement de la licence.

Quant aux propriétaires ou fermiers, qui emploient exclusivement des matières premières provenant de leur récolte, ils peuvent, sans payer d'impôt, fabriquer de la bière, mais uniquement en vue de la consommation de leur maison.

Ils sont d'ailleurs tenus de faire un déclaration pour chaque brassin et ne peuvent utiliser qu'une chaudière d'une contenance inférieure à cinq hectolitres, fixée ou non à demeure.

Dans le but de prévenir et de réprimer les fabrications clandestines qui lèsent le Trésor, ces dispositions ont été rappelées au service des contributions indirectes du département du Nord.

LES TRAVAUX AGRICOLES. — En raison de la situation actuelle des effectifs, les commandants de région ne pourront pas, cette année, mettre des travailleurs militaires à la disposition des agriculteurs. Ceux-ci ont donc intérêt à éviter des frais nutiles pour l'établissement des demandes qui ne pourraient pas être prises en considération.

Il est rappelé, d'ailleurs, qu'en réglementant le jeu des permissions en 1922, le ministre de la Guerre et des Pensions a invité les commandants de région à répartir les journées de permission de telle sorte que les hommes de troupe puissent participer aux travaux agricoles dans la plus large mesure possible.

DANS LA POLICE. — M. Ferrier, commissaire de police de 2e cl., est nommé commissaire de police de 2e cl., à Condé (Nord), en remplacement de M. Loiseaux, précédemment suspendu de ses fonctions.

DANS LES POSTES ET TELEGRAPHES. — M. Amquet, contrôleur, Office tunisien, passe contrôleur à Dunkerque; Mlle Goulon, employée à Lille-Central, passe à Lille-Chèques; Mme Georges, employée à Lille-Central, passe à Lille-Chèques; Mlles Duprez, employée à Lille-Central passe à Lille-Chèques; Parmentier, employée à Lille-Téléphone, passe à Lille-Chèques; M. Willems, contrôleur à Lille-Central, est nommé contrôleur principal à Lille-Téléphone; Mlle Dumereau, postulante, est nommé employée à Dunkerque principal.

TAMPONNÉ PAR UN WAGON A AUBY. — M. Alfred Vandenhack, 18 ans, a été tamponné par un wagon et est mort peu après.

M. REIBEL, MINISTRE DES R. L. DANS LE NORD. — M. Reibel arrivera à Cambrai, le lundi 29 mai. Il visitera plusieurs usines et partira ensuite pour Valenciennes.

COUP DE COUTEAU A ARMENTIERES. — Un cabaretier, M. Pelade a été frappé d'un coup de couteau par un ouvrier belge. Son état est grave.

UN POELE EXPLOSE A FREUX-AU-BOIS. — Mme Lefranc, 34 ans, a été blessée par l'explosion soudaine de son poêle. On croit à la présence d'un détonateur dans le foyer.

UN DETONATEUR EXPLOSE A WAZIERS. — Célestin Dues, 13 ans, a eu la main gauche déchiquetée par l'explosion d'un détonateur.

WILLY COPPENS ATTERRIT A VALENCIENNES. — L'as des as de l'aviation belge, Willy Coppens, parti de Paris, pour rejoindre Bruxelles, a atterri à Valenciennes, arrêté par la brume.

GRAVE ACCIDENT A DUNKERQUE. — M. Raymond Faihy, 15 ans, a été atteint par la chute d'un échafaudage. L'opération du trépan a été pratiquée.

PAS-DE-CALAIS

LES HUIT HEURES ET LA CHAMBRE DE COMMERCE D'ARRAS. — Lors d'une réunion, la Chambre de Commerce a émis le vœu :

« Que les effets de la loi du 23 avril 1919 (loi de huit heures) soient suspendus pour une durée de cinq ans en ce qui concerne le travail des hommes ; à l'expiration de ce délai, la loi du 23 avril 1919 serait rétablie si les conditions économiques et financières du pays le permettent.

» En attendant que ce projet soit adopté, la Chambre réclame pour les régions dévastées les larges dérogations que la loi permet actuellement. »

LES REGISTRES

fabriqués par

l'IMPRIMERIE du JOURNAL DE ROUBAIX

71, Grande-Rue, ROUBAIX

sont confectionnés avec des fournitures de premier choix. Ils

S'OUVRENT A PLAT

et donnent toujours satisfaction. 6

Communications

ROUBAIX. — **Grande Fanfare.** — Réunion aujourd'hui dimanche, à 10 h. 30, à l'Hôtel de Ville, en tenue, petit pupitre, pour concert à la distribution de primes des Legs Alfred Motte-Grimonprez, Lallemand et Gadenne.

— **Cercle Symphonique Roubaisien.** — Aujourd'hui dimanche, à 14 h. 45, réunion pour tous les musiciens à l'Hippodrome, entrée par la rue des Longues-Haies.

Chronique de l'Enseignement

ROUBAIX. — **Amicale des Arts (Section dramatique).** — Lundi, à 19 h. 30, réunion générale chez M. Decomninck, rue des Arts ; Election définitive du Bureau.

NOUVELLES RELIGIEUSES

DIOCESE DE LILLE. — **Nomination ecclésiastique.** — Par décision épiscopale, M. René Decottignies, vicaire à Lys-lez-Lannoy, est transféré à Lille (Sainte-Catherine).

LA NEUVAINE PREPARATOIRE A LA PENTECOTE. — La « Semaine Religieuse » de Lille publie cette semaine la note suivante :

La neuvaine préparatoire à la Pentecôte, neuvaine que prescrivit Léon XIII, par l'encyclique du 9 mai 1899, commence le vendredi 26 mai, pour se terminer la veille de la Pentecôte. Les prières à réciter n'ont pas été déterminées. Généralement, on chante, chaque jour, le « Veni Creator » et le « Salut Hostia ». L'intention principale de cette neuvaine est le retour de nos frères séparés à la foi catholique. Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, chaque jour; indulgence plénière, l'un des neuf jours. On peut gagner les mêmes indulgences pendant l'octave de la Pentecôte.

HEM. — **Paroisse St-Joseph.** — Le lundi de la Pentecôte aura lieu le pèlerinage annuel à Ste-Apolline. Messes basses à 7 h. et à 8 h. 30, pour les pèlerins d'Hem et paroisses voisines. A 10 h., messe solennelle du pèlerinage régional et inauguration du nouvel autel de Ste Apolline. Procession avec la reliquie de la Sainte. Allocution par M. l'abbé Vramnout, vice-doyen, aumônier de l'Orphelinat Wallaert. A 15 h., salut solennel.

TOURCOING. — **Paroisse Saint-Christophe.** — Ce matin, dimanche, à l'occasion de la Fête de Jeanne d'Arc, la Chorale Mixte, sous la direction de M. Charles Wattinne, interprètera le programme ci-dessous pendant la grand'messe de 9 h. 45 : 1. « Entrée de Jeanne d'Arc » à la Cathédrale de Reims », chœurs, soli, orgue et fanfare de trompettes; 2. « Kyrie » de la Messe Solennelle de C. Franck; 3. « Gloria », E. Dierickx; 4. « Sanctus » de la Messe Ste-Cécile, Gounod; 5. « Benedictus » de la Messe de Jeanne d'Arc, de Gounod; 6. « Agnus » de la Messe Solennelle, de Franck; 7. « Cantate à Jeanne d'Arc », Wambach.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. Godart

Fraude en douane, à Tourcoing. — Le Tribunal prononce la confiscation de marchandises saisies à la douane de La Marlière et abandonnées par des fraudeurs qui eut pu prendre la fuite. La valeur du tabac saisi est de 26.866 fr. L'auto qui servait à la transporter est évaluée à 10.000 francs.

— **Coups à Wattrelos.** — Le dimanche du Carnaval, les nommés Henri Struyve, Anatole Godin et son frère Clovis, journaliers à Wattrelos, s'étaient livrés à de trop copieuses libations. Dans la soirée, ils firent irruption dans le magasin de M. Henri Verstraete, pâtissier-boulanger, 232, rue Carnot, et après l'avoir grossièrement injurié, lui administrèrent une volée de coups qui l'obligea à un mois de repos. M. Verstraete, qui s'était constitué partie civile, réclamait une somme de 980 francs à titre de dommages-intérêts. Le Tribunal lui accorde une somme de 750 francs que les trois délinquants paieront solidairement, en même temps qu'ils se voient octroyer chacun 2 mois de prison et 50 francs d'amende, plus une amende de 5 francs pour la contravention d'ivresse sur la voie publique.

— **Coups à Roubaix.** — Le sieur J.-B. Van Hoebrenck avait pris précédemment logement chez M. Alphonse De Brutycker, abaattier, rue Blanchemaille, à Roubaix. De fréquentes disputes survenaient entre le logeur et le cabaretier, au sujet de la femme de ce dernier, née Marie Cortigny. Van Goethem a encouru une condamnation à trois mois de prison, pour violences sur la personne de De Brutycker; ce dernier, qui reçut à coups de crosse de revolver est condamné à huit jours à 1 mois de prison avec sursis.

— **Escroquerie à Wattrelos.** — Le sieur Auguste Hasquette, 37 ans, représentant à Roubaix, s'est présenté chez divers habitants de Wattrelos, se disant envoyé par la Mairie, pour ramoner les cheminées. Il menaçait de contraventions éventuelles et obtenait ainsi la clientèle. Ce stratagème lui vaut une amende de 30 francs.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 1re REGION

Audience du vendredi 26 mai

Présidence de M. le colonel de Bonsedey

Désertion. — Emile Martel, soldat de 2e cl. au 365e R.I., poursuivi pour désertion à l'intérieur en temps de guerre, est acquitté.

— Félix Faure, soldat de 2e cl., au 41e R.A.C., pour désertion à l'étranger en temps de guerre est, condamné à 1 an de prison.

— Charles Burnier, 2e cl. au 1er R.I., deux ans de prison pour désertion à l'étranger en temps de guerre.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE LILLE

LA CONSOMMATION D'EAU A ROUBAIX

Des procès-verbaux avaient été dressés à Roubaix contre des propriétaires qui ne fournissaient pas d'eau à leurs locataires; la Compagnie des Eaux avait coupé la conduite pour défaut de payement de la consommation pendant la guerre.

Les propriétaires comparurent devant le Tribunal de simple police, en décembre 1920 et janvier 1921, et furent acquittés. Le ministère public se pourvut en cassation. La Cour suprême rendit, le 16 décembre 1921, un arrêt annulant le jugement de Roubaix, et renvoyant les dits propriétaires devant le Tribunal de simple police de Lille. Celui-ci examina les 21 affaires qui lui étaient ainsi soumises, le 6 mai dernier, et mit l'affaire en délibéré.

Le jugement a été rendu samedi 27 mai, condamnant les 17 intéressés à des contraventions pour chaque affaire et à une amende de 2 francs pour chaque contravention.

Le jugement enjoint en outre aux propriétaires de fournir de l'eau à leurs locataires dans le délai d'un mois, mais cette prescription devient superflue, du fait que depuis un certain temps déjà, les propriétaires ont fait, à ce sujet, le nécessaire, comme bien l'on pense.

Nouvelles Militaires

LIBERATION DE LA DEUXIEME FRACTION DU CONTINGENT DE 1920. — En vue de faciliter les opérations relatives à la libération de la deuxième fraction du contingent 1920, les généraux commandant les régions dont les troupes effectuent des manœuvres ou séjours dans les camps en septembre, prendront toutes dispositions pour que les militaires libérables à ce titre soient rentrés dans leurs foyers avant le 30 septembre.

SUPPRESSION DE REGIMENTS D'ARTILLERIE. — Par décision du Ministre de la Guerre seront supprimés, à la date du 1er juillet, le 37e régiment d'artillerie de campagne porté, en garnison à Bourges; le 156e régiment d'artillerie à pied, à Epinal. Seront également supprimés, à la même date, les 86e et 90e régiments d'artillerie lourde, à Dunkerque et à Vannes.

BELGIQUE

LA MORT DE M. ERNEST SOLVAY

Nous avons dit que le grand industriel, M. Ernest Solvay, est mort inopinément à Bruxelles.

Né à Lebecq-Rognon le 16 avril 1838, il a été, jusqu'à la fin de sa vie, d'une activité proverbiale. Sa première usine date de 1861. Elle fut établie à Couillet. Son activité sociale marcha de pair avec son activité industrielle. Il organisa dans ses usines des mutualités, des services de pension. Sa munificence se manifesta notamment par la création au quartier Léopold, de l'Institut universitaire qui porte son nom. Bien qu'éloigné par ses opinions libérales de la doctrine socialiste, il l'a longtemps soutenue de ses deniers. C'est une grande force économique qui disparaît. Ses funérailles seront célébrées dans l'intimité.

LE DEPUTE PERMANENT MULIER MIS EN LIBERTE

Le juge d'instruction, d'accord avec M. le Procureur du Roi, et conformément aux dispositions de la loi de 1874, sur la détention préventive, a fait mettre en liberté M. le député permanent Mulier.

L'instruction est sur le point d'être close, et la Chambre du Conseil est à la veille d'intervenir.

Muller est allé rejoindre sa femme à Louvain, en attendant qu'il ait à comparaître devant la Chambre du Conseil, qui aura à statuer sur les suites à donner à l'instruction terminée.

L'AVIATION MILITAIRE

La Commission de la Défense Nationale s'est réunie vendredi matin, sous la présidence de M. Pirmez, pour entendre M. Devèze, ministre de la Défense Nationale, qui a exposé à la Commission les efforts accomplis en vue du développement de l'aviation civile en Belgique. Le principe dont on s'est inspiré jusqu'à présent est que l'industrie de l'aviation doit être encouragée. Le Parlement sera appelé d'ailleurs à se prononcer au sujet de la solution qui sera donnée à cette question.

La formation des pilotes est encouragée tout particulièrement et les écoles civiles seront protégées autant que possible.

M. le Ministre a entretenu ensuite la Commission de la question des chars d'assaut. La composition d'un régiment de chars d'assaut a fait l'objet d'un exposé qui a vivement intéressé la Commission.

D'autres questions ont été examinées ensuite; celle du tir contre avions, de la protection contre les gaz asphyxiants, de la réquisition des automobiles, du recrutement des officiers du génie, etc., etc...

Un échange de vues s'est produit ensuite entre les membres de la Commission et le Ministre, qui a reçu l'assurance de l'appui de la Commission dans la réalisation du programme exposé.

LE PERE STRACKÉ SE POURVOIT EN CASSATION

Le Père jésuite Stracké, condamné par la Cour d'assises de la Flandre orientale, à trois ans de prison, pour tentative de fourniture en hommes à l'ennemi, s'est pourvu en cassation

LA CAMPINE EN FEU

1.500 hectares de bois brûlent. — L'armée appelée au secours.

Un terrible incendie ravage, depuis deux jours, les bois de la Campine. Le feu a pris dans les sapinières de Postel. Activé par une forte brise, il s'est étendu rapidement, malgré les coupe-feux creusés par les paysans en danger.

Le spectacle, dans la nuit, est d'une sauvage grandeur. L'horizon est tout en lueurs rougeyantes.

De tous les lieux de villégiature au nord d'Anvers, les curieux vont voir l'incendie.

La chaleur est épouvantable aux environs du brasier, dont il est dangereux de s'approcher.

Jusqu'à présent, aucune habitation n'a été atteinte, mais certaines chaumières sont fortement menacées. On s'occupe de les protéger.

Devant l'extension prise par le sinistre, la gendarmerie de Turnhout a fait appel à l'armée.

Plusieurs détachements de soldats du génie ont quitté Anvers hier dans la soirée et ont été dépêchés sur les lieux dans des camions automobiles par la chaussée de Turnhout.

Ils se sont mis au travail vers 11 h. 30. La lutte est terrible.

Les propriétés du Roi ont beaucoup souffert. D'importants ruchers sont complètement détruits. Les ravages des basses-cours sont incalculables. On ne signale jusqu'ici aucun accident de personne.

Dans le pays de Verviers

Les bois entourant le lac de la Gileppe sont également en feu. Plus de 10 hectares de futaie sont à l'heure actuelle, anéantis. L'incendie continue.

L'ASSASSINAT DU LIEUTENANT GRAFF

Le lieutenant-général Graff, père du jeune officier qui fut assassiné dernièrement en Allemagne, communique à la presse, une lettre qu'il adresse à M. Theunis, premier ministre, et dans laquelle il proteste contre la lenteur de l'instruction et demande au gouvernement d'agir pour obtenir justice.

CONDAMNATION DE DEUX SYNDICALISTES, COUPABLES D'AVOIR PROVOQUÉ LE RENVOI D'UN NON-SYNDIQUÉ.

M. le juge Van Hamme, faisant fonctions de président de la 16e chambre correctionnelle, a donné lecture, vendredi matin, du jugement rendu dans l'affaire d'atteinte à la liberté d'association, dont nous avons parlé récemment.

Le tribunal a reconnu la responsabilité des mandataires du syndicat des photograveurs et les a condamnés, conditionnellement : Jean-Baptiste Vermois, président, à 100 fr. d'amende; Henri Berckmans, secrétaire, à 50 francs.

L'ouvrier V...., congédié à la suite des menaces de grève faites au patron, M. M...., a obtenu, à titre de dommages-intérêts, une somme de 3.900 francs, équivalente à six mois de salaire.

Se basant sur les travaux parlementaires préparatoires à la loi du 24 mai 1921, le jugement constate que le non-paiement des cotisations par l'ouvrier V.... et son affiliation à un syndicat chrétien ne peuvent être des motifs à la menace de grève du syndicat socialiste et qu'en conséquence il s'agit bien d'une atteinte à la liberté d'association.

D'autre part, les contrats collectifs de travail ne consacrent pas le monopole de la main-d'œuvre au profit du syndicat des photograveurs; V... n'a commis aucun acte anti-professionnel, comme par exemple le sabotage des tarifs; le syndicat n'était donc pas en état de légitime défense et les actes posés par les deux mandataires sont illicites.

WARNETON

L'EXPLOSION D'OBUS. — L'état des blessés. — Nous avons rendu compte, hier matin, de l'horrible accident survenu à la suite d'une explosion d'obus tombant à bas d'un auto-camion, et qui coûta la vie à plusieurs personnes et en blessa d'autres.

Les blessés sont : Camille Dutrevis, Jérôme Clavie et Léopold Valcke. Les deux premiers ont été blessés aux bras et le troisième aux jambes. Ils ont été transportés à l'hôpital d'Ypres.

— Les funérailles des victimes : Derrière, 55 ans, patron de l'estaminet « Au Chasseur », et ses deux filles, Rosa, 18 ans, et Julia, 21 ans, ont eu lieu, samedi matin, au milieu d'une très grande affluence de monde.

COURTRAI

FOURRURES D'ETÉ & D'HIVER. — Toutes nos fourrures sont fabriquées dans nos ateliers. A L'Orphelins, rue de Lille, Courtrai. La maison n'a aucune succursale et ne dépend d'aucun autre magasin, comme on l'ébruite. 90177

TOUS TRAVAUX D'IMPRIMERIE

en Typographie, Lithographie, Reliure exécutés avec les plus grands soins par l'IMPRIMERIE du JOURNAL DE ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Roubaix. 4

La Vie Sportive

LE DIMANCHE SPORTIF :

Lawn-Tennis

Roubaix. — Parc Jean Dubrulle, courts du Racing-Club. Finale du Critérium du Nord-Interclubs par équipes (F.F.L.T.). Racing-Club de Roubaix contre Roubaix-Tennis-Club. De 9 h. 45 à 12 h. se joueront cinq matches de simples. A 17 h. 45 deux matches de doubles.

Boxe

Tourcoing. — Gala du Boxing-Club Tourquennois. à 17 h. 30, salle du Gymnase, rue de Gand. Sept grands combats.

Football-Association

Calais. — Racing-Club de Calais et Olympique Lillois à 15 h., au Stade Julien Denis (Championnat).

Basket-Ball

Roubaix. — Club Mössin contre Icam-Club de Lille, à 14 h. 30, terrain de la rue de Beaumont. Quart de finale du Championnat de France.

Hockey à Patins

Paris. — Finale du Championnat de France; Hockey Club du Fresnoy contre Toulouse A.S.C., à 10 h. 30, à Magic-City.

MOTOCYCLISME

LE BOL D'OR MOTOCYCLISTE. — Hier matin, à 6 h. 30, à Clichy-sous-Bois, a débuté la première épreuve du Bol d'Or motocycliste, organisée par l'Association des anciens motocyclistes militaires. On sait que cette épreuve, qui se disputa pour la première fois, a lieu sur un circuit de 5 kilomètres 136, compris dans la région de Clichy-sous-Bois-Gargan. Vingt-jours, et durera 24 heures. Le vainqueur en sera le concurrent qui aura accompli le parcours le plus long, c'est donc surtout un concours d'endurance. Mais, d'autre part, une Coupe de régularité sera attribuée au coureur dont la machine aura réalisé la plus grande régularité horaire tout en atteignant le plus fort total kilométrique.

Par suite du trop grand nombre d'engagements, le départ a dû être dédoublé. Hier matin, seule les motos sont parties.

Les cyclecars et les sydecars ne pourront commencer leur randonnée que ce matin à 8 h.

Sur 42 inscriptions, 17 concurrents seulement se sont présentés hier, à la ligne de départ. Ce sont : Bicyclette à moteur : Violet, et Beaudelaire; Motos 250 cmc : Borgotti, Coudert, Toussaint, Clech et Vernisse; Motos 350 cmc. Rasser, Pierre, Laurent, Janet et Cavaniet; Motos 500 cmc : Pinney, Zind, Nass, Berrenger et Lambert.

HIPPISME

Le 3e concours hippique militaire de la 1re Région

Devant une foule élégante, a eu lieu, hier, à 14 heures, au Stade des Flandres, à Lille, le troisième concours régional hippique militaire. Cette fête, organisée par M. le colonel Gossart, commandant le 6e chasseurs à cheval, et présidée par M. le général Lacapelle, comportait de nombreuses épreuves : un match de polo pour les officiers du 6e chasseurs, des concours de chevaux de selle et de chevaux de trait, concours d'obstacles pour les sous-officiers du 1er C. A., pour officiers de l'armée active et de complément, etc.

On remarquait aux tribunes MM. les généraux Grégoire, commandant la 1re D. I., et Gascoin, commandant l'artillerie du 1er C. A.; les colonels de Bonnefoy, Gossart, du 6e chasseurs; Mascarel, Reymond, Legay, Rat, Verstraete et de nombreux officiers; MM. Vande Weghe, président de la Société Hippique de Lille; Rasson, président du Club Hippique de Roubaix; Polletternynck, vice-président du Club Hippique de Roubaix; Auguste Pouillier, président de la Société des Courses de Lille; Louis Nicolle, Maurice Wallaert, de la Société des Courses de Lille; Dispa, du Club Hippique de Roubaix, etc.

Nous donnons ci-dessous quelques résultats :

Concours de chevaux de gros trait. — 1er prix, 1le R.A.C. (pièce de 155); 2e, 6e Chasseurs (fourgon forgé); 3e, 6e Chasseurs (fourragère); 4e, 101e R.A.L. (pièce de 105); 5e, 101e R.A.L. (pièce de 105); 6e, 8e R.I. (1 fourgon); 7e, 8e R.I. (1 fourgon); 8e, 13e R.I. (1 fourgon); 9e, E.T.E.M. (1 fourgon); 10e, 33e R.I. (1 fourgon); 11e, 1er E.T.E.M. (1 fourgon); 12e, 110e R.I.; 13e, 43e R.I.; 14e, 127e R.I.; 15e, 110e R.I.; 16e, 110e R.I.

Présentation des plus beaux chevaux de selle du 1er corps d'armée. — 1er, « Fantik », au maréchal des logis Raviart, du 6e Chasseurs; — 2e, « Blocus », au capitaine Chapuis; — 3e, « Australien », au capitaine Belliot; — 4e, « Eclair », au colonel Gossart; — 5e, « Sauteur », au lieutenant Castellan; — 6e, « Sauterie » au lieutenant Bonafous; — 7e, « La Marne », au lieutenant Carnon; — 8e, « Prodio » au maréchal des logis Lavisse; — 9e, « Calin », au lieutenant Delgrange; — 10e, « Fleury » au maréchal des logis Boucher; — 11e, « Quine », à l'adjudant Bouvy; — 12e, « Rosan », au maréchal des logis Devos; — 13e, « Quartern », au lieutenant Mencier.

Présentation de Haute Ecole, par le capitaine Franchomme (officier de complément), avec « Pédagogue ».

Sauts d'obstacles (Officiers de corps d'armée et Officiers de complément; 13 obstacles de 1 m. 10 environ). — 1er prix, « Ischia », à M. le commandant de Vilmarest, du 6e Cassurs; — 2e, « Herseur », à M. de Briole, lieutenant du 101e R.A.L.; — 3e, « Basket-Ball », à M. Lavoix, officier de complément; — 4e, « Mascotte », à M. de Briole; — 5e, « Tapageur », au lieutenant Corbeau, du 41e R.A.C.; — 6e, « Sans Nom », au capitaine Marcel, du 6e Chasseurs; — 7e, « Armide », au commandant de Vilmarest; — 8e, « Oursin », au lieutenant de Brothonne, du 6e Chasseurs; — 9e, « Coq de Roche », à M. Jacques Delesalle, monté par le lieutenant Carbon; — 10e, « Alterne », au lieutenant Nolleau, du 15e R.A.C.; — 11e, « Ondine », à M. Cabourg, lieutenant de complément; — 12e, « Bettina », au capitaine D'Avesnes, du 6e Chasseurs; — 13e, « Quitte ou Double », au capitaine Hector Franchomme; — 14e, « Lompre », au lieutenant Deconsser.

Cette belle manifestation sportive s'est terminée par la présentation de l'étendard du 6e chasseurs. Un demi-escadron, commandé par le capitaine Delforge, et la section de mitrailleuses, commandée par le lieutenant Boizette, rendirent les honneurs.

L'épreuve d'obstacles pour sous-officiers est remise à demain matin.

LES COURSES D'ENGHIEN du 27 mai

Prix de la Sèvre (5.000 fr. 2.800 m.). — 1. Doné (Parfrement), 44.50 et 21.00; 2. Sooner (H. Semblat), 17.50; 3. Preface (L. Bara), 19.50. — Pas courus : Extasy, Silveste, Japon, Brin d'Amour, Lord Raglan, Tailloires, Nevada.

Prix de la Charente (6.250 fr. 3.400 m.). — 1. Caraibe (G Mitchell), 26.50 et 12.50; 2. Monastery (C. Hawkins), 15.50; 3. Falstaffii (J.-B. Moreau), 15.50. — Pas courus. Britannic, La Maisonnette, Quinaire, Japon, Curiobourg.

Prix de la Vendée (7.500 fr. 2.800 m.). — 1. Alcazar (R. Feré), 17.00. — Non placés : Phalazar, Donbis.

Steeple-Chase annuel d'Enghien (50.000 fr. 4.500 m.). — 1. Thésée (P. Thibault), 89.00 et 23.00; 2. Clean Sweep (R. Vayer), 52.00; 3. Saint Hélier (Parfrement), 24.00. — Pas courus : Brave, l'Yser, Martinez, Richebourg, Ministérial, Invincible.

Prix Général Estatier (6.000 fr. 4.200 m.). — 1. Chat Huant III (Lt Raimbault), 22.00 et 14.50; 2. Zélandais (Lt Schmela), 21.50. — Pas couru : Alcazar.

Prix de la Cornouaille (6.250 fr. 3.200 m.). — 1. Prilep (W. Howes), 76.00 et 33.00; 2. Baltarello (R. Fèger), 22.50. — Pas courus : Moniteur H. Gine.

Prix du Printemps (25.000 fr. 2.800 m.). — 1. Ramses (L. Dufour), 66.00 et 20.50; 2. Ogotai-Khan (H. Masson), 20.50; 3. Roi du Jour (Labayle), 30.50. — Pas couru. Pacha.

COLOMBOPHILIE

TOURCOING. — Tous les dimanches, dressage sur Seclin, chez E. Lepers. Vert Baudet, rue de Paris. En paniers jusque 9 h. 30. Lâcher à 11 heures. 17795

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Jeudi 1er juin, au Grand Parc, concours 30 pour 100. Tirage au sort à 6 heures. Au parc à 6 h. 1/2. 58604d

ROUBAIX. — Dimanche 28 mai, au Prado, 82, Bd de Beaurepaire, concours de coqs gros et petits. Tirage au sort à 5 h. Au parc à 5 h. 1/2. 58474

TOURCOING. — Lundi de la Pentecôte, chez Descamps, concours. Au parc 9 h. 30. Reste des mises. 616

HERSEAUX. — Dimanche 28 mai 1922, chez Hilaire Deschietter, rue de la Broche-de-Fer, 10, grande partie de coqs. Un 3 de 5 pour 1.000 fr. et l'entrée aux gagnants. La ville d'Anvers et la Jeunesse d'Helchin contre le Ballon et la grande société de aWerghem. Mise au parc à 5 heures. 58755d

LA PESTINGUE. — Dimanche de la Pentecôte, 4 juin, concours international de coqs au bénéfice du Bureau de Bienfaisance de Touffers. 56 sociétés. Mise 350 fr. 23.400 fr. de prix. Mise au parc à 9 h. 1/2. Pour arrangements, s'adresser à Joseph Béghin, boulevard de Fourmies, Roubaix. 90009

MALADIES DE l'ESTOMAC — FOIE — INTESTINS — CONSTIPATION — ENTERITE — GASTRITE — DISPEPSIE — AGE CRITIQUE DE LA FEMME

Si vous êtes atteint ou menacé par l'une des maladies indiquées ci-contre, n'attendez pas un jour de plus. NETTOYEZ VOTRE ORGANISME, PURIFIEZ VOTRE SANG en prenant régulièrement le

NORODOL

préparé selon la formule de M. le Dr MUYSHONDT l'unique, le seul vrai dépuratif, tout à fait inoffensif, et vous serez étonné du MERVEILLEUX ÉTAT DE SANTÉ que vous obtiendrez en très peu de temps. PRIX : 6 fr. 50 toutes Pharmacies. Dépôt central : Roubaix : Delabaere, 163, Gde-Rue. Tourcoing : Masclef, 15, rue Carnot. — Lille : P. Bevaert, 29, rue des Ponts-de-Comines. — Paris : Phie Pelvtechnique, 100, Bd Sébastopol.

VICES DU SANG — ECZÉMA — DARTRES — FURONCULOSE — ULCÈRES — Adénites suppurées — Etc... — Rhumatisme — Gravelle

Renseignements commerciaux

SUCRES. — Paris, 27 mai. — Clôture. — Calme. — Courant, 165, payé, payé; juin, 164.50 à 165; juillet-août, 164.50 à 165; octobre, 131.50 à 132.50; 3 d'octobre, 130, payé; 3 de novembre, 128 à 129. Cote officielle, 164 à 164.50.

COTONS. — Le Havre, 27 mai. — Ouverture. — Tendance soutenue. Ventes, 200 balles. — Mai, 298; juin, 293; juillet, 292.50; août, 288.50; septembre, 286.50; octobre, 284; novembre, 281; décembre, 279.50; janvier, 278.50; février, 276.50; mars, 274; avril, 273.

CAFÉS. — Le Havre, 27 mai. — Ouverture. — Tendance soutenue. Ventes, 1.500 sacs. — Mai, 169; juin, 167.50; juillet, 164; août, 161.50; septembre, 158.75; octobre, 159.75; novembre, 157.25; décembre, 152; janvier, 149.25; février, 147.50; mars, 145.50; avril, inscrit.

BOURSE DE COMMERCE de Paris du 27 (Clôture)

Blés. — Calme. — Courant, 78.75, payé; prochain, 78.75, payé; juillet-août, 77.25, payé; 4 derniers, 73.75 à 74, payé.

Farine. — Calme. — Courant, 96.25, payé; prochain, 97.25 à 97.50; juillet-août, 97.50, payé; 4 derniers, 93.75, payé.

Avoines noires. — Calme. — Courant, 75.25, payé; prochain, 74 à 74.25; juillet-août, 70.50, payé; 4 derniers, 57.25, payé.

Avoines diverses. — Calme. — Courant, 63, acheteur; prochain, 63.50, vendeur; juillet-août, 61.25 à 61.50; 4 derniers, 52 à 54.

Seigle. — Sans affaires. — Courant, 57, nominal; prochain, 56, nominal; juillet-août, 54, nominal; 4 derniers, 53, acheteur.

Huiles de lin. — Sans affaires. — Disponible, 225, acheteur; courant, 225, nominal; prochain, 220, nominal; juillet-août, 220, nominal; 4 derniers,